

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay  
Séance plénière du 8 octobre 2024  
Délibération n° CA-2024-054

**Objet** : Approbation de la désignation des représentants étudiants au Conseil documentaire de l'Université Paris-Saclay.

**Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,**

**Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8, L. 714-1, L. 762-4 et D. 714-28 à D. 714-40 ;

**Vu** le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

**Vu** les statuts de la Direction des bibliothèques, de l'information et de la science ouverte – service commun de la documentation approuvés par délibération du Conseil d'administration en date du 11 juillet 2022, notamment les articles 6 et 7 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

**Considérant ce qui suit :**

En application des statuts de la Direction des bibliothèques, de l'information et de la science ouverte (DiBISO) susvisés, le Conseil documentaire de l'Université est composé de 20 membres avec voix délibérative, dont quatre représentants des étudiants en qualité de titulaire et quatre représentants des étudiants en qualité de suppléant.

Ces représentants étudiants sont désignés par le Conseil d'administration parmi les étudiants élus du Conseil d'administration (CA) et du Conseil académique (CAC). La durée de leur mandat est de deux ans.

Les représentants actuels des étudiants au Conseil documentaire ayant perdu leur qualité de membre du CA ou du CAC à l'issue des élections pour le renouvellement complet des conseils centraux de l'Université, ne peuvent plus siéger au Conseil documentaire et il convient de les remplacer.

Tel est l'objet de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Article premier :** Approuve la désignation en qualité de représentants étudiants au Conseil documentaire de l'Université, les personnalités suivantes :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOMS	PRENOMS		NOMS	PRENOMS
1.	TANET	Morgane	1.	BOURRAS	Oriana
2.	MINOT	Victor	2.		
3.	MARGOTIN	Jules	3.		
4.	MILLET	Faustin	4.		

**Article 2 :** La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.  
Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

<b>Nombre de membres en exercice :</b>		<b>37</b>
<b>Membres présents ou représentés :</b>		<b>27</b>
	Abstentions :	<b>1</b>
	Contre :	<b>0</b>
	Pour :	<b>26</b>

Visa du Président

